

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 12 décembre 2017

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille dix sept-----

et le 12 décembre

Date de  
convocation

06/12/2017

Date  
d'affichage  
06/12/2017

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette  
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève  
(avec procuration de M. LABEYRIE Nicolas), FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE  
Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT Sébastien, Mme  
MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme DAL BEN Carine, Mme PLOQUIN Cécile,  
M. CABANNES Pierre, Mme CARRERE Amandine, Mme DESPAX Nelly, M.  
CASTAY Jean-Marc.

Excusé : M. LABEYRIE Nicolas (procuration à Mme CUZACQ Geneviève).

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération**

*Communauté de Communes de la Ténarèze : adhésion au secteur « Valorisation des certificats  
d'économies d'énergie » du service commun de la Communauté de Communes de la Ténarèze.*

Vu l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de mettre à la  
disposition d'une ou plusieurs communes membres tout ou partie des services d'un EPCI pour  
l'exercice de leurs compétences dans le cadre d'une bonne organisation des services,

Vu l'article L221-7 du Code de l'Energie « relatif aux certificats d'économie d'énergie » disposant  
que les bénéficiaires peuvent se regrouper pour atteindre le seuil d'éligibilité, et désigner l'un  
d'entre eux, qui obtient pour son compte les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)  
correspondants,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Ténarèze  
en date du 4 juillet 2017 portant création d'un secteur « valorisation des certificats d'économie  
d'énergie » au sein du service commun de la Communauté de communes de la Ténarèze,

« valorisation des certificats d'économie d'énergie » au sein du service commun de la Communauté de communes de la Ténarèze,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Ténarèze a décidé, lors de la séance du 4 juillet 2017, de créer d'un secteur « valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) » au sein du service commun de la Communauté de communes de la Ténarèze.

Les modalités d'adhésion ont été modifiées par délibération du Conseil communautaire le 14 novembre 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer à ce service afin de pouvoir bénéficier de la valorisation des CEE générés par les travaux d'économies d'énergie réalisés sur le patrimoine communal.

Une fois mandaté par la commune, le service commun – secteur valorisation des CEE se charge de valoriser et vendre à un obligé les CEE.

La part du prix de vente des CEE que le service commun s'engage à reverser à la commune au plus tard 60 jours à compter de la date d'encaissement du produit de la vente des CEE par le service commun à un acheteur, est définie :

- Soit selon la formule suivante :

Pour les CEE générés sur le patrimoine de la Commune :

**Somme versée = 90 % X Nombre de GWh cumac X prix de vente (en € / GWh cumac).**

Dans le cas où la commune percevrait directement la totalité de la prime, il s'engage à en reverser 10 % au service commun, dans les mêmes délais (60 jours à compter de la date d'encaissement).

- Soit suivant des modalités autres, à définir par protocole.

Cette démarche permet de valoriser les économies d'énergie réalisées par la commune et de bénéficier de ressources pour financer les projets.

### **Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune au service commun – secteur « Valorisation des certificats d'économies d'énergie » dans les termes mentionnés dans le projet de convention ci-annexé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Fait à MONTREAL le 12 décembre 2017.

Le Maire,